

4,5 & 6 MARS 2011

26^e RALLYE DES ROUTES DU NORD

Coupe de France



Challenge V.H.C./FFSA

ARMENTIÈRES (NORD)



www.lesroutesdunord.com

facebook Rallye des Routes du Nord Organisation officiel



E. Meyer
Groupe N 2010

F. Chambon
V.H.C 2010

C. Tanghe
Scratch 2010

REGLEMENT



créa En Toutes Lettres Lille 03 20 42 96 96



Règlement

Article 1.

Ce challenge concerne les deux épreuves :

Rallye des Routes du Nord V.H.C/Classic – 4,5 & 6 Mars 2011

Flandre Opale Rallye V.H.C/Classic – 22 & 23 Octobre 2011.

Les deux organisateurs, s'engagent à mettre en situation l'identification du challenge et de ses sponsors (calicots, banderoles et (ou) stickers).

Article 2.

Ce challenge concerne tous les concurrents inscrits et participants aux deux épreuves dans toutes les catégories V.H.C/Classic / F.F.S.A pour la saison 2011.

Article 3.

Ce challenge a pour partenaires :

pour le Rallye des Routes du Nord : IGOL Lubrifiants

pour le Flandre Opale Rallye : à définir

Chaque équipage inscrit devra apposer sur son véhicule l'identification du challenge et de ses partenaires (voir plan joint) pendant l'intégralité des deux épreuves, sous peine d'exclusion du challenge.

Article 4.

Les concurrents inscrits aux deux épreuves bénéficieront d'une remise sur les droits d'engagement :

Rallye des Routes du Nord : 490 €

Flandre Opale Rallye : 225 €

Soit un total de : 715 € ramenés à 600 €

(les droits d'engagement restants à 490 € aux Routes du Nord, la remise étant effectuée à Steenvoorde.)

Article 5.

Attribution des points pour le classement :

Seront pris en compte les 5 premiers au scratch et les premiers de la classe moins de 1600 cm³ et moins de 1300 cm³

Au scratch et dans les classes : 1^{er} / 10 points

: 2^e / 8 points

: 3^e / 6 points

: 4^e / 4 points

: 5^e / 2 points

En cas d'ex-aequo le temps réalisé dans la première spéciale du 1er Rallye les départagera.

Article 6.

Le classement du challenge récompensera les 5 premiers, qui se verront offrir les engagements encore minorés pour 2012.

Soit : - 50 % pour le 1er, - 40 %, - 30 %, - 20 %, - 10% pour le 5e.

26^e Rallye des Routes du Nord

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	: Lundi 24 janvier 2011 à 12h00
Ouverture des engagements	: Lundi 24 janvier 2011 à 12h00
Clôture des engagements	: Lundi 21 février 2011 à 24h00
Publication de la liste des engagés	: Vendredi 25 février 2011 à 19h00
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	: Samedi 26 février 2011 de 8h00 à 18h00
	: Dimanche 27 février 2011 de 8h00 à 12h00
	Du mardi 1 ^{er} mars au vendredi 4 mars 2011
	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
	Office du Tourisme 33, rue de Lille à Armentières
Dates et heures des reconnaissances (suivant conditions article 6.2)	: Samedi 26 février 2011 de 9h00 à 21h00
	: Dimanche 27 février 2011 de 9h00 à 21h00
	Jeudi 3 mars 2011 de 9h00 à 21h00
	: Vendredi 4 mars 2011 de 9h00 à 18h00
Checkdown	: Vendredi 4 mars 2011 de 14h00 à 18h00
Vérifications administratives	: Vendredi 4 mars 2011 de 18h00 à 22h00
Vérifications techniques	: Vendredi 4 mars 2011 de 18h30 à 22h30
	Ets Dubreu, D945, Pavé de la Chapelle à Houplines ..
1 ^e réunion des Commissaires Sportifs	: Vendredi 4 mars 2011 à 22h30
	PC – Mairie d'Armentières
Publication des équipages admis au départ Tableau d'affichage officiel	: Vendredi 4 mars 2011 à 23h00
	Salle Justice de Paix – Mairie d'Armentières
Heure de mise en parc fermé (facultatif)	: Vendredi 4 mars 2011 de 19h00 à 23h00
Heure de mise en parc de départ	: Samedi 5 mars 2011 de 8h00 à 10h00
	Place St Vaast à Armentières
Départ de la 1 ^e étape	: Samedi 5 mars 2011 à 11h00
Arrivée de la 1 ^e étape	: Samedi 5 mars 2011 à 18h30
Publication des résultats partiels 1 ^e étape	: Samedi 5 mars 2011 à 23h00
Publication des ordres et heures de départ de la 2 ^e étape	: Samedi 5 mars 2011 à 23h00
Tableau d'affichage officiel	Salle Justice de Paix – Mairie d'Armentières
Départ de la 2 ^e étape	: Dimanche 6 mars 2011 à 7h30
Arrivée du Rallye	: Dimanche 6 mars 2011 à 17h05
Vérifications finales	: Immédiatement après l'arrivée
Publication des résultats du rallye	: 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	: Sur le podium

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les 4, 5 et 6 mars 2011 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) intitulée :

26^e Rallye des Routes du Nord

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 17 en date du 23 /12 / 2010

Comité d'Organisation

Président	: Jean-Michel FOULON
Vice-présidents	: Gilles GUILLON - Bruno BRISSART
Trésorier	: Christophe COPPENS
Secrétariat - Assistante	: Patricia MEESEMAECKER
Responsables Presse/Média	: Gilles GUILLON - Benjamin DUVAL
Responsables Relations avec les Mairies	: Jean-Michel FOULON – Patricia MEESEMAECKER
	: Bernard GRENIER (Laventie)
Coordination logistique	: Yves BLANPAIN
Coordination terrain	: Serge VANDAELE
Responsable officiels	: Anne-Catherine VIEHE
Responsables Commissaires	: Jean-Pierre HOUSSIN
Responsable Partenaires	: Thierry DEFFONTAINE
Responsables Implantations	: Serge VANDAELE – Juliette BOO
Responsable Matériel	: Paul-André LHEUREUX
Responsable Podium	: Grégory DUQUENNE
Road-book	: Bruno BRISSART

Secrétariat du Rallye

Adresse	: Rallye des Routes du Nord Organisation
	: 61, avenue du Peuple Belge, 59000 LILLE
Téléphone	: 06.88.14.29.32
E-Mail	: jmfrno@gmail.com
Web	: www.lesroutesdunord.com

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du rallye : elle sera située au **P.C à la mairie d'Armentières.**

Le numéro de téléphone de permanence sera le **03.21.81.56.68** pour les déclarations d'abandon et comptes-rendus d'accident.

Tableau d'affichage officiel : du vendredi 4 mars au dimanche 6 mars 2011
Salle Justice de Paix – Mairie d'Armentières

Organisateur technique

Adresse	: Rallye des Routes du Nord Organisation
	: 61, avenue du Peuple Belge, 59000 Lille
Téléphone	: 06.88.14.97.19
E-mail	: jmfrno@gmail.com

1.1.P OFFICIELS (entre parenthèse le numéro de licence)

Observateur FFSA	en attente
Commissaire Sportif Président	Mr MAILLARD Jean-Paul (73)
Commissaires Sportifs	Mme GUILLOU Yveline (5055)
	Mr COLIN Georges (26640)
	En attente
	En attente
Secrétaire du Collège	Mme MAILLARD Yannicke
Directeur de Course	Mr GUILLOU Yves (1995)
Directeurs de Course Adjoints	Mr CITERNE Eugène (10415)
Adjoints à la direction de course (PC)	Mme VIEHE Anne-Catherine (11415)
	Mr DAUBIGNE Jannick (6560)
	Mr ROGER Jean-Marc (3257)
Adjoints à la direction de course (ES)	Mme LEOBET Colette (7042),
	Mme NARGUET Annick (1585)
	Mr PERRIN Patrick (6678)
Médecin Chef	Dr DRIS Rachid (135484)
Commissaires Techniques	Mr LHEUREUX Alain (Responsable) (4031)
	Mr VANACKER Yves (134090)
	Mr DESSE Jean-Michel (3355)
	Mr BAJOREK Jean-François (49997)
	Mr LETIENNE Xavier (118072)
	Mr LAUNAY Pascal (170302)
	Mr LACHERE Michael (58237)
Juges de Faits	Mme BERGAMI Jacqueline (6284)
	Mr POIVEY Michel (12507)
	Mr ROUSSELLE Jean-François (2589)
	Mr SABATIER Patrick (70900)
Chargés des relations avec les concurrents	Mr LEMMENS Georges (46609).....
	Mr PERRIER Jean-Christophe (4884)
	Mr VANDENDRIESCHE Georges.....
	Mr LOLLIA Max
Commissaire général	Mr FOULON Jean-Michel (35885)
Chargés des relations avec la presse	Mr GUILLON Gilles – Mr DUVAL Benjamin
Informatique - Classements	Mme LOOTVOET Maryline (CRSA Nord Picardie).....
Responsable des implantations	Mr Serge VANDAELE.....
Liaisons radios et Informatiques	Mr SOLECKI Didier (CRSA Nord Picardie).....
Speaker	Mr HONVAULT Dominique.....

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2.P ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes 2011 (1^e Division - Coef 5).
- Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 1
- Les Championnats du Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie.
- Les Challenges de l'ASACNF
- Westhoek Challenge (Routes du Nord / Flandres Opale Rallye)
- Routes du Nord / Epernay Synergie
- Citroën Racing Trophy
- Trophée Pirelli

1.3.P VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le vendredi 4 mars 2011 au :

Garage DUBREU (Renault Trucks) Pavé de la Chapelle (D945) 59116 Houplines

Les vérifications administratives auront lieu de 18h00 à 22h00.

Les vérifications techniques auront lieu de 18h30 à 22h30.

Si un concurrent ne reçoit pas sa convocation avant le jeudi qui précède l'épreuve, il lui appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître son horaire de convocation.

A l'issue des vérifications un parc gardienné facultatif sera à la disposition des concurrents.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à la même adresse le dimanche 6 mars 2011 dès l'arrivée de l'épreuve. Prix horaire de la main d'œuvre : 50 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5.P Toute personne qui désire participer au 26^e Rallye des Routes du Nord doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits, avant le **lundi 21 février 2011** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule engagé.
- ✓ Autorisation du propriétaire du véhicule engagé si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10.P Le nombre des engagés au 26^e Rallye des Routes du Nord est fixé à **130** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 8^e Rallye des Routes du Nord VHC (**30** voitures) et du 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic (**20** voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 26^e Rallye des Routes du Nord sera augmenté sans toutefois que le total des 3 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée. En outre, si plus de 130 demandes d'engagement sont reçues, le Comité d'Organisation attribuera au minimum **50** engagements aux concurrents dont le 1^{er} conducteur est licencié à l'ASACNF.

3.1.11.1.P Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : **600,00 €**
- ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : **1200,00 €**

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Association RRNO

3.1.12.P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Chèque uniquement en euros). Les engagements reçus sans chèque seront mis sur liste d'attente et seront pris définitivement en compte à la date de réception du chèque.

Les chèques seront remis en banque à la date de clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le vendredi 25 février minuit sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de 40%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (Fax ou lettre recommandée).

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye a été donné (voiture tricolore).

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES ADMISES
Voir la réglementation 2011.

4.3.P ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1.P Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Laventie (l'emplacement précis sera défini dans le carnet d'itinéraire).
Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et une voiture légère) sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant obligatoirement collé sur la carrosserie. La surface par concurrent sera de 80 m² pour une voiture, ou de 140 m² pour deux voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.
Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur).

Il y aura un seul parc d'assistance à Laventie. La distance maximum à parcourir entre 2 parcs d'assistance sera de 80 km environ, avec au maximum 28 km en Epreuve Spéciale (E.S).

Le ravitaillement en carburant n'est autorisé que dans les parcs d'assistance.

En dehors de ce parc, toute intervention ne pourra être effectuée que par l'équipage, avec les moyens de bord, sans aide ni apport extérieur. Les voitures suiveuses sont strictement interdites de même que le stationnement de véhicules d'assistance ou d'accompagnement le long du parcours.

Tout concurrent est responsable des agissements de son assistance. Toute assistance ne respectant pas les directives données par les officiels et prévues dans la réglementation sera sanctionnée par une amende de 1000 € sans préjuder d'autres sanctions qui pourraient être infligées par les commissaires sportifs et par la fédération, et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du meeting.

4.3.2.3.P Dans le Parc d'Assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser l'emplacement propre.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de films et d'images à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou tout autre support **est strictement interdite**, sauf accord avec l'organisation. Des poursuites judiciaires pourraient être engagées en cas de non respect de cette règle.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P DESCRIPTION

Le 26^e Rallye des Routes du Nord représente un parcours de 440,35 km.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
Il comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 136,50 km (100% Asphalte).

Les épreuves spéciales sont :

1^o étape : Samedi 5 mars 2011

ES 1 – 4	EECKE	7,60 km	X 2 soit	15,20 km
ES 2 – 5	GODEWAERSELDE	7,20 km	X 2 soit	14,40 km
ES 3 – 6	BOESCHEPE	12,65 km	X 2 soit	25,30 km

2^o étape : Dimanche 6 mars 2011

ES 7 – 10 – 13	LE CUL TOUT NU	8.30 km	X 3 soit	24.90 km
ES 8 – 11 – 14	PAYS DE L'ALLOEU	11.40 km	X 3 soit	34.20 km
ES 9 – 12 – 15	LES WEPPE	7,50 km	X 3 soit	22,50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2.P

RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances sont autorisées aux dates et horaires suivants

ES 1 – 4	EECKE	Samedi 26 février 2011 Dimanche 27 février 2011 Jeudi 3 mars 2011 Vendredi 4 mars 2011	De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 12h00
ES 2 – 5	GODEWAERSELDE	Samedi 26 février 2011 Dimanche 27 février 2011 Jeudi 3 mars 2011 Vendredi 4 mars 2011	De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00
ES 3 – 6	BOESCHEPE	Samedi 26 février 2011 Dimanche 27 février 2011 Jeudi 3 mars 2011 Vendredi 4 mars 2011	De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00
ES 7 – 10 – 13	LE CUL TOUT NU	Samedi 26 février 2011 Dimanche 27 février 2011 Jeudi 3 mars 2011 Vendredi 4 mars 2011	De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 14h00 à 18h00
ES 8 – 11 – 14	PAYS DE L'ALLOEU	Samedi 26 février 2011 Dimanche 27 février 2011 Jeudi 3 mars 2011 Vendredi 4 mars 2011	De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 14h00 à 18h00
ES 9 – 12 – 15	LES WEPPE	Samedi 26 février 2011 Dimanche 27 février 2011 Jeudi 3 mars 2011 Vendredi 4 mars 2011	De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 14h00 à 18h00

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 4 mars, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2.P VOITURES

Le port de l'autocollant, avec la mention « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

6.2.6.P EQUIPAGES

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes avec le nom au dos.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye (amende conservée par l'organisateur) et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- 1^{er} infraction : selon gravité 1 minute ou 3 minutes ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement du rallye.
- 2^{er} infraction : interdiction de prendre le départ et demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement du rallye.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**7.1.P DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé

(Place Saint-Vaast à Armentières) dans les conditions suivantes :

- les véhicules seront convoqués en Parc le samedi 5 mars 2011 de 8h00 à 10h00,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 10h00,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute.

7.2.P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**7.2.11.P** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Badge.
- Chef de poste : Chasuble avec indication de la fonction.

7.5.P EPREUVE SPECIALE

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.20.P SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 4 mars, de 14h00 à 18h00 uniquement réservée aux équipages engagés sur le rallye.

Pour y participer, les concurrents devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

Frais de participation 85 € par voiture.

Le parcours de 3 km (environ) est le reflet parfait des spéciales du WE.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

« La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ».

L'emplacement en sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement. Tout essai privé sur les routes du département du Nord et du Pas-de-Calais est strictement interdit, même avec les autorisations des maires.

7.5.3.P Les dépanneuses, présentes au départ des Epreuves Spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.7.P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.56.68

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Voir la réglementation générale des rallyes 2011.

Réclamation : voir 2011.

Appel : voir 2011.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GÉNÉRAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FÉMININ

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces :

Classement général

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
	600 €	300 €	150 €	90 €

Classement par classe

Plus de 10 partants	600 €	300 €	150 €	90 €
De 6 à 10 partants	480 €	240 €	120 €	
De 4 à 5 partants	240 €	120 €		
De 1 à 3 partants	120 €			

Classement féminin

Plus de 3 partants	250 €			
--------------------	-------	--	--	--

Les prix en espèces seront expédiés par courrier après l'épreuve.

Coupes :

La remise des coupes **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Autres récompenses :

Le « Souvenir Laurence Rousselle » sera attribué à la première féminine classée (Pilote ou copilote).

Récompenses aux Commissaires de Route :

Des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.



8^e Rallye des Routes du Nord VHC

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Le 8^e Rallye des Routes du Nord VHC est organisé en double du 26^e Rallye des Routes du Nord. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les 4, 5 et 6 mars 2011 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) de véhicules historiques de compétition (VHC) en double du rallye des Routes du Nord intitulée :

8^e Rallye des Routes du Nord VHC

1.1.P OFFICIELS

Commissaire Technique Responsable : Alain LHEUREUX.....

Chargés des relations avec les concurrents : Georges VANDENDRIESSCHE (B).....

1.2.P ELIGIBILITE

- Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 1
- Le Challenge VHC en Nord
- Le Challenge Catherine Delmotte.
- Le Routes du Nord Westhoek Challenge Igol

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5.P Toute personne qui désire participer au 8^e Rallye des Routes du Nord VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 21 février 2011** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie de la première page du Passeport Technique Historique (PTH).
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule engagé.
- ✓ Autorisation du propriétaire du véhicule engagé si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10.P Le nombre des engagés au 8^e Rallye des Routes du Nord est fixé à **30** voitures maximum.

Dans le cas où le nombre des engagés au 26^e Rallye des Routes du Nord (**130** voitures) et du 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic (**20** voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 8^e Rallye des Routes du Nord VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 3 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1.P Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : 490,00 €
- ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : 980,00 €

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 8^e Rallye des Routes du Nord VHC partira 5 mn après la dernière voiture du 26^e Rallye des Routes du Nord.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 –1S – 2 – 2S – 3 – 3S.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16.P Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de dix heures.

- Pénalité de cinq minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision étant susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

(Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC)

Il sera établi :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues.

- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues.

- un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces : Non applicable.

Coupes : La remise des coupes aux concurrents classés **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de leur arrivée.

1^{er} RALLYE DES ROUTES DU NORD CLASSIC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Le 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic est organisé en doublure du 26^e Rallye des Routes du Nord. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les 4, 5 et 6 mars 2011 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye des Routes du Nord intitulée :

1^{er} Rallye des Routes du Nord CLASSIC

1.1.P OFFICIELS

Commissaire Technique Responsable : Alain LHEUREUX
Chargés des relations avec les concurrents : Georges VANDENDRIESSCHE (B).....

1.2.P ELIGIBILITE

Aucune

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5.P Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 21 février 2011** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule engagé.
- ✓ Autorisation du propriétaire du véhicule engagé si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10.P Le nombre des engagés au 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic est fixé à **20** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 26^e Rallye des Routes du Nord (**130** voitures) et du 1^{er} Rallye des Routes du Nord VHC (**30** voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic sera augmenté sans toutefois que le total des 3 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1.P Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : 490,00 €
- ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : 980,00 €

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 1^{er} Rallye des Routes du Nord Classic partira 5mn après la dernière voiture du 8^e Rallye des Routes du Nord VHC.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES ADMISES

Sont autorisées en Classic, les voitures admises en Régularité dans la catégorie Régularité Historique (Telles que définies dans l'Annexe K du code Sportif de la FIA (jusqu'au 31/12/1981).

4.2.P REGLEMENTATION TECHNIQUE

Pour participer en Classic, les concurrents doivent présenter :

- un laissez-passer pour parcours de régularité historique,
- un passeport technique 3 volets FFSA

Nota : le PTH n'est pas nécessaire

4.3.P SECURITE

Le niveau de sécurité des voitures admises en Classic doit être conforme au niveau de sécurité maximal demandé aux V.H.C.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16.P Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de dix heures.

- Pénalité de cinq minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision étant susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Un classement général spécifique Classic sans distinction de période ou de classe, devra être établi et ce sans confusion avec celui de l'épreuve de support.

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces : Non applicable.

Coupes : La remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.



routes du nord epernay synergie
2011

Règlement

Dans le but de favoriser les échanges entre nos deux régions et de faire baisser les coûts de participation des pilotes engagés simultanément aux :

***Routes du Nord, les 4, 5 et 6 Mars 2011 et au
Rallye Eprenay-Vins de Champagne les 1, 2 et 3 Avril 2011***

Le Rallye des Routes du Nord accueillera les équipages de l'ASA Champagne-Ardennes domiciliés dans un rayon de 80 kms autour d'Eprenay, en leur offrant l'hébergement, soit : deux chambres type "Formule 1" pour le week-end de l'épreuve. (une chambre le vendredi 04/03/11 et une chambre le samedi 05/03/11 ou deux chambres le samedi 05/03/11)

Réservation en même temps que l'engagement. (date limite : 14 février 2011)

De même, le Rallye d'Eprenay accueillera les équipages de l'ASACNF situés dans un rayon de 80 kms autour d'Armentières dans les mêmes conditions.
HOTEL 1ère Classe de REIMS-sortie EPERNAY pour le Rallye d'EPERNAY 2011

IMPORTANT:

Cette offre ne concerne que les équipages participants aux deux épreuves.

RENSEIGNEMENTS auprès des Présidents des Comités d'organisation:

Jean-Michel FOULON
Tél : 06 88 14 29 32

Marc CHARBONNEAU
Tél. 06 08 89 65 30

Timing

Etape I

Lieu	Km ES	Km part.	Km cumul.	Temps imp.	1°	CH
0	ARMENTIERES Départ Podium			0,000		11:00
0A	ASSISTANCE - IN - Laventie		14,300	14,300	0:30	11:30
0B	ASSISTANCE - OUT		0,850	15,150	0:15	11:45
1	Avant ES		23,310	38,460	0:36	12:21
DES 1	EECKE		0,050	38,510	0:03	12:24
AES 1		7,600		38,510		12:24
2	Avant ES		11,200	49,710	0:13	12:37
DES 2	GODEWAERSVELDE		0,050	49,760	0:03	12:40
AES 2		7,200		49,760		12:40
3	Avant ES		11,100	60,860	0:13	12:53
DES 3	BOESCHEPE		0,050	60,910	0:03	12:56
AES 3		12,650		60,910		12:56
3A	Regroupement - IN - Laventie		37,340	98,250	0:48	13:44
3B	Regroupement - OUT		0,100	98,350	1:00	14:44
3C	ASSISTANCE - IN - Laventie		0,500	98,850	0:03	14:47
3D	ASSISTANCE - OUT		0,850	99,700	0:50	15:37
4	Avant ES		23,310	123,010	0:36	16:13
DES 4	EECKE		0,050	123,060	0:03	16:16
AES 4		7,600		123,060		16:16
5	Avant ES		11,200	134,260	0:13	16:29
DES 5	GODEWAERSVELDE		0,050	134,310	0:03	16:32
AES 5		7,200		134,310		16:32
6	Avant ES		11,100	145,410	0:13	16:45
DES 6	BOESCHEPE		0,050	145,460	0:03	16:48
AES 6		12,650		145,460		16:48
6A	ASSISTANCE - IN - Laventie		37,940	183,400	0:48	17:36
6B	ASSISTANCE - OUT		0,850	184,250	0:30	18:06
6C	ARMENTIERES PODIUM - Parc fermé		15,600	199,850	0:24	18:30
TOTAL ETAPE I		54,900	199,850			

Etape II

Lieu	Km ES	Km Part	Km Cumul	T.I	1°	CH
6D	ARMENTIERES - Podium			199,850		7:30
6E	ASSISTANCE - IN - Laventie		14,300	214,150	0:30	8:00
6F	ASSISTANCE - OUT		0,850	215,000	0:15	8:15
7	Avant ES		5,500	220,500	0:08	8:23
DES 7	LE CUL TOUT NU		0,050	220,550	0:03	8:26
AES 7		8,300		220,550		8:26
8	Avant ES		11,700	232,250	0:13	8:39
DES 8	PAYS DE L'ALLOEU		0,050	232,300	0:03	8:42
AES 8		11,400		232,300		8:42
9	Avant ES		27,500	259,800	0:37	9:19
DES 9	LES WEPPEES		0,050	259,850	0:03	9:22
AES 9		7,500		259,850		9:22
9A	Regroupement - IN - Armentières		20,100	279,950	0:31	9:53
9B	Regroupement - OUT - Podium		0,100	280,050	0:40	10:33
9C	ASSISTANCE - IN - Laventie		14,300	294,350	0:30	11:03
9D	ASSISTANCE - OUT		0,850	295,200	0:40	11:43
10	Avant ES		5,500	300,700	0:08	11:51
DES 10	LE CUL TOUT NU		0,050	300,750	0:03	11:54
AES 10		8,300		300,750		11:54
11	Avant ES		11,700	312,450	0:13	12:07
DES 11	PAYS DE L'ALLOEU		0,050	312,500	0:03	12:10
AES 11		11,400		312,500		12:10
12	Avant ES		27,500	340,000	0:37	12:47
DES 12	LES WEPPEES		0,050	340,050	0:03	12:50
AES 12		7,500		340,050		12:50
12A	Regroupement - IN - Armentières		20,100	360,150	0:31	13:21
12B	Regroupement - OUT - Podium		0,100	360,250	0:40	14:01
12C	ASSISTANCE - IN - Laventie		14,300	374,550	0:30	14:31
12D	ASSISTANCE - OUT		0,850	375,400	0:40	15:11
13	Avant ES		5,500	380,900	0:08	15:19
DES 13	LE CUL TOUT NU		0,050	380,950	0:03	15:22
AES 13		8,300		380,950		15:22
14	Avant ES 1		1,700	392,650	0:13	15:35
DES 14	PAYS DE L'ALLOEU		0,050	392,700	0:03	15:38
AES 14		11,400		392,700		15:38
15	Avant ES		27,500	420,200	0:37	16:15
DES 15	LES WEPPEES		0,050	420,250	0:03	16:18
AES 15		7,500		420,250		16:18
15A	Avant Podium		20,100	440,350	0:31	16:49
	Podium - Arrivée			440,350	0:15	17:04
TOTAL ETAPE 2		81,600	240,500			
TOTAL RALLYE		136,500	440,350			